

LE GROUPE DE TRAVAIL DU 20 MAI ÉTAIT L'OCCASION DE REVENIR SUR LES EXPÉRIMENTATIONS DE LA CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2025 ET CE QUI EST PRÉVU POUR LA SUITE. **LA CFDT RESTE MITIGÉE QUANT AU PASSAGE AU « TOUT DISTANCIEL » QUI NE PERMET PAS D'ACCOMPAGNER CORRECTEMENT CERTAINES COMMUNES. ELLE S'EST OPPOSÉE AU PASSAGE AUX HORAIRES VARIABLES IMPOSÉS DES SUPERVISEURS.**

UNE CHARGE DE TRAVAIL TOUJOURS SOUS TENSION

La charge de travail importante liée à la supervision du recensement est un point de tension récurrent pour les établissements régionaux, en particulier pour les agents de catégories B et C. En diminuant les déplacements (-23 % en 2025), la maîtrise d'ouvrage du recensement espère soulager la pression exercée sur les autres services. Cette baisse s'accompagne de réorganisations qui ne sont pas sans conséquences.

La Direction envisage de rebasculer certaines tâches sur l'équipe Recensement de la Population : recodification RECAP, pré-visites dans les communes ou encore prise en charge de la formation des coordonnateurs communaux.

La CFDT redoute le fait que, au-delà de l'expérimentation, il n'y aura pas de retour arrière possible, notamment au vu de l'affichage de la diminution du nombre de superviseurs.

LE « TOUT DISTANCIEL » PRAGMATISME OU RIGIDITÉ ?

Pour la Direction, le principe affiché du « tout distanciel » n'est pas d'interdire les déplacements. Il faut, en cas de besoin, garder une capacité de déplacement. Elle confirme qu'il n'y a pas eu de perte de la qualité mesurée dans le cadre de l'expérimentation.

La qualité n'est mesurée ici que par les taux de réponses vi internet et les taux de fiches logement non enquêtés. **La CFDT signale que le risque de dérives dans les établissements régionaux est bien réel.**

Le principe d'une validation préalable des déplacements par le responsable de territoire a toujours été la norme, mais elle était appliquée avec une souplesse qui a pu disparaître par endroits dans le cadre des expérimentations. Le reporting hebdomadaire des déplacements avec le recensement des causes de déplacement a généré une charge administrative pour les agents.

Mais cela constitue une source d'information riche, selon la Direction. Ce reporting ne devrait pas être renouvelé.

2026, UNE ANNÉE ÉLECTORALE À HAUT RISQUE

L'année 2026 est celle des élections municipales. Les communes auront d'autres priorités qu'organiser le recensement.

La CFDT s'interroge sur les moyens concrets qui seront mis en œuvre pour accompagner les communes dans ce contexte sensible : la Direction ira-t-elle au-delà de quelques éléments de communication ?

FORMATION DES AGENTS RECENSEURS ET ACCOMPAGNEMENT : ATTENTION AUX PETITES COMMUNES

La formation des agents recenseurs en distanciel ne sera pas imposée aux très petites communes. Celles qui refuseront le distanciel devront accepter des sessions de formations éloignées et moins ciblées, soit regroupées avec des communes de plus grande taille.

La CFDT demande que l'on conserve une première visite en présentiel dans les petites communes. Cette première visite est un élément essentiel de diagnostic des difficultés que l'on rencontrera dans ces communes. C'est aussi assez souvent l'occasion de croiser les élus locaux et de les sensibiliser aux enjeux du recensement.

Il y a moins d'enjeu dans les grandes communes sauf lors de la nomination d'un nouveau coordonnateur communal.

L'affichage d'un seuil unique à 300 logements a le mérite de la simplicité, il est rassurant en termes de limitation des risques pris... **mais pour la CFDT, c'est la compétence numérique du coordinateur communal qui est, ou devrait être le vrai critère pour déterminer le niveau d'accompagnement nécessaire.**

GROUPE DE TRAVAIL DU CSA, RECENSEMENT, MAI 2025



LES COLLECTES EXHAUSTIVES : UN BESOIN DE SOUTIEN ET DE PRÉSENTIEL

La collecte exhaustive des « grosses » petites communes (de 5 à 10 000 habitants) est toujours complexe et exige souvent une semaine supplémentaire. La présence hebdomadaire du superviseur auprès du coordinateur communal et de son équipe est précieuse pour le moral et la coordination des équipes.

La CFDT demande à maintenir la possibilité pour le superviseur de se déplacer chaque semaine, sans autorisation préalable. Elle s'inquiète sur l'avenir de la qualité du recensement avec cette diminution continue du présentiel.

HORAIRES VARIABLES : CONFIANCE OU DÉFIANCE ?

La Direction souhaite, hors exceptions, s'orienter vers la fin du forfait pour les superviseurs. Elle prévoit un test plus large en 2026 avant une généralisation. Y a-t-il eu des abus dans la supervision conduisant à vouloir revenir sur le principe actuel du forfait ? En quoi est-il important de remettre tout le monde « dans la même case » ?

Pour la CFDT, les superviseurs pourraient ressentir ce changement comme une perte de confiance. Elle demande que les horaires variables ne soient pas imposés aux superviseurs. Elle veillera notamment à ce qu'aucun superviseur avec une zone à 80 % ou davantage ne soit contraint aux horaires variables.

UNE CHARGE ADMINISTRATIVE DE PLUS EN PLUS FLOUE

Pour un agent de la division Recensement faisant la supervision à distance de petites communes, il ne sera plus possible de distinguer la charge consacrée au travail de bureau de celle à la supervision.

Pour la CFDT cela pose souci.

Les ordres de mission permanents seront conservés pour tous les superviseurs.

La charge de gestion dans Sirhius par les agents et les encadrants sera à mesurer. Le risque sur l'attractivité de la supervision existe.

Selon la Direction, des récupérations ont pu être prises en milieu de collecte par des superviseurs en Occitanie, alors que c'est la région où les zones de supervision sont, en moyenne, les plus chargées.

UN PARTAGE DE VÉHICULES PARFOIS COMPLEXE

La CFDT remonte son inquiétude sur la désorganisation pouvant résulter d'un partage des véhicules de supervision.

La Direction répond que l'objectif n'est pas d'économiser sur les locations et que chacun doit pouvoir se déplacer.

La CFDT sera attentive à la mise en pratique dans les établissements pour que des superviseurs ne soient pas empêchés d'aller sur le terrain par manque de véhicules disponibles.

CLÔTURE, FRAUDE ET INDICATEURS : QUELLES GARANTIES ?

La Direction maintient le seuil de 20 feuilles de logement en 2026 pour la clôture à distance, sans explication aucune.

Concernant la fraude, la CFDT remonte l'impossibilité de contrôle à distance des réponses papier.

La Direction porte ses efforts sur le risque lié aux réponses internet, affirmant que les petites communes ont des taux de réponse numériques plus élevés.

PERTE D'ATTRACTIVITÉ : UNE CERTAINE SOUPLESSE

En cas de perte d'attractivité constatée dans le cadre des expérimentations, des assouplissements restent possibles localement.

ET POUR LES DOM ?

La situation dans les DOM, notamment les grandes communes avec un faible taux d'adresses normalisées est préoccupante. La CFDT attend des réponses concrètes sur les moyens et dispositifs spécifiques envisagés.

DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES DIFFÉRENCIÉES (JOURS DE CONGÉS COMPENSATOIRES, PRIME DE SUPERVISION,...)

En principe, les jours de congés compensatoires sont maintenus pour les superviseurs au forfait. La prime pour les superviseurs en horaires variables sera le double de celle pour les superviseurs avec zéro nuitée.

ET LES NBI PROMISES ?

La CFDT a demandé un bilan des NBI qui avaient été promises pour 2025. Elle attend un retour de la Direction. Pour 2026, rien n'est encore acté.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez les documents du groupe de travail du CSA sur [Symphonie](#)

Article CFDT : [Campagne du recensement Insee 2024 : un « simple » capotage ?](#)

Prochaines réunions

GT CSA du 10 juin : point observatoire interne BVA – UCAT : Insee vert – Béges - bilan des effets de gaz à effet de serre

GT FS du 17 juin : SG- IG : point DROM

GT FS du 09 juillet : DMCSI – DSDS – DSE – DSI : filière dont fiche d'impact – DG 67 : point d'étape

VOS REPRÉSENTANTS CFDT A CE GROUPE DE TRAVAIL

Prisca BLANCARD,
Secrétaire générale

Eric Dretzen,
DR Auvergne-Rhône-Alpes

Katy Lequin,
DR Bourgogne-Franche-Comté

Sylvie Morvan,
DI Antilles-Guyane

Marielle Bigot,
Secrétaire générale adjointe

Stéphane Dupin,
DR Auvergne-Rhône-Alpes,

Sonia Schwartz,
DR Grand Est